

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombres de votants	11

L'an deux mille seize, le jeudi 22 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, ICHARD Sylvain, EXCOFFIER Philippe, FAUGERAS Marie Paule, Éric TALLIA.

Absente ayant donnée procuration : BAUDIN Alexandra à Marie Paule FAUGERAS

Date de convocation : 13/09/2016.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

1) Acquisition des parcelles cadastrées C 504 ET C1447 appartenant à M. NORAZ Paul et Mme NORAZ Gilberte

Monsieur NORAZ Paul et Madame NORAZ Gilberte souhaitent vendre à la Commune, les parcelles cadastrées C 504 et C 1447 qui se situent à Grange Bernard et Pré Bochet.

Montant Total : 4 284 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

2) Acquisition de la parcelle cadastrée C 1465 appartenant à M. DAVID Stéphane

Monsieur DAVID Stéphane souhaite vendre à la Commune, la parcelle cadastrée C 1465 qui se situe au lieu-dit Grange Bernard pour un montant de 2 838 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

3) Acquisition de la parcelle cadastrée C 1457 appartenant à M. CARRAZ Gilles

Monsieur CARRAZ Gilles souhaite vendre à la Commune, la parcelle cadastrée C 1457 qui se situe au lieu-dit Grange Bernard pour un montant de 3 990 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

4) Acquisition de la parcelle cadastrée C 1461 appartenant à M. BAUDIN Pierre et Mme FERRIER Angèle

Monsieur BAUDIN Pierre et Madame FERRIER Angèle souhaitent vendre à la Commune, la parcelle cadastrée C 1461 qui se situe au lieu-dit Grange Bernard pour un montant de 1 386€.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

5) Acquisition de la parcelle cadastrée C 1459 appartenant à M. ALBRIEUX Martial et M. et Mme ALBRIEUX Noël

Monsieur ALBRIEUX Martial et Monsieur et Madame ALBRIEUX Noël souhaitent vendre à la Commune, la parcelle cadastrée C 1459 qui se situe au lieu-dit Grange Bernard pour un montant de 1 404 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

6) Vente de la salle hors sac de l'Arméra

Quatre offres sont parvenues en Mairie :

- 3 pour le lot n°2 qui comprend une réserve ainsi que les sanitaires du rez-de-chaussée,
- 1 pour les lots n°1 et n°2 qui comprend également la salle hors sac.

L'offre retenue est l'offre comprenant les deux lots pour un montant total de 166 210 €.

La transaction sera effective à la fin de l'hiver prochain. Dans un second temps, une solution alternative pour la salle hors sac et les sanitaires sera trouvée avec la SEMVAL.

II – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANQUES ET DU DOMAINE SKIABLE.

MONSIEUR LE MAIRE :

- **REVIENT** devant le Conseil municipal dans le cadre du dossier de la délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Valmeinier.
- **RAPPELLE** au Conseil municipal sa délibération en date du 14/09/2015, par laquelle il a approuvé le principe d'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour le renouvellement de la convention de délégation de service public.
- **INDIQUE** que ladite procédure arrive à son terme et qu'il appartient, aujourd'hui, au Conseil municipal, d'approuver le choix du délégataire qu'il lui soumet ainsi que le projet de convention de délégation de service public.
- **PRESENTE ET DONNE LECTURE** du projet de convention de délégation de service public et précise, notamment, les principales clauses comme l'objet, la durée, le programme d'investissement à la charge du délégataire, ainsi que les relations financières.
- **PRECISE** que l'Article 5 de la convention prévoit la mise en place d'une commission de suivi de la délégation de service public, composée de quatre représentants de la Commune désignés par le Conseil Municipal en son sein (dont le Maire), et de quatre représentants désignés par le délégataire.

APRES AVOIR ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le choix de la SEMVAL en qualité de délégataire du service public du domaine skiable et des remontées mécaniques ;
- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de service public à conclure avec la SEMVAL et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre après avoir observé les formalités de fin de procédure « Loi Sapin » prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

- **DESIGNE** les 3 membres de la commission de suivi en plus du Maire, membre de droit :

- Alexandre ALBRIEUX
- Bernard EXCOFFIER
- Pascal BAUDIN

III – MARCHES PUBLICS

1) Marché : requalification de la rue principale de Valmeinier Villages

Monsieur le Maire rappelle que le marché « requalification de la rue principale de Valmeinier Villages » a été conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant total de 272 162.50 € HT. Cependant, la délibération votée lors du Conseil Municipal du 20 juin dernier ne fait pas apparaître la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Il convient de la reprendre comme suit :

Montant du marché : 272 162.50 € HT (tranche ferme 259 281.50 € et tranche conditionnelle 12 881.00 €)

Approuvé à l'unanimité.

2) Avenant 2 au Marché aménagement de l'entrée station de Valmeinier 1800

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du Marché « aménagement de l'entrée de station de Valmeinier 1800 » : 282 047.42 € HT ainsi que le montant de l'avenant n°1 : 16 019.55 €.

Le montant de l'avenant n°2 est de 3 600.00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à : 301 666.97 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

4) Marché de révision du PLU

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée afin d'accompagner la collectivité dans la procédure de révision du PLU. Cinq candidats ont répondu à l'appel d'offre : Vincent BIAYS, Atelier 2, Epode, Chomaz, Pro and Co.

Les offres sont en cours d'analyse.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

Embauche du personnel cet hiver :

A temps complet du 12 septembre 2016 au 30 avril 2017 : 1 agent technique polyvalent (au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe 1er échelon (IB 330, IM 316).

A temps complet du 12 décembre 2016 au 16 avril 2017 : 2 agents techniques polyvalents au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe 1er échelon (IB 330, IM 316).

Les samedis des vacances scolaires : une dizaine de vacataires au tarif de 150 € brut pour 8h pour assurer l'accueil et l'aide au stationnement.

A temps non complet (14/35) du 1^{er} septembre 2016 au 30 avril 2017 : un agent social (IB 340, IM 321) pour l'entretien des locaux de l'école et effectuer des remplacements au périscolaire et au transport scolaire. De plus, cet agent sera en renfort à la cantine pendant la saison d'hiver.

Approuvé à l'unanimité.

V – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Réunion sur l'épandage de compost Communauté de Commune Maurienne Galibier sur le domaine skiable présenté par Philippe BAUDIN

Suite aux épisodes de mortalités de bétail sur les alpages, une réunion d'information et de conseil aux éleveurs s'est tenue le jeudi 22 septembre en Mairie de Valloire. La directrice du laboratoire vétérinaire départemental ainsi qu'un vétérinaire étaient présents pour expliquer les causes de ces mortalités (bactérie clostridium chauveï), les précautions à prendre et l'origine

Les pratiques d'épandage du compost normé de la CCMG en revégétalisation sur les domaines skiables des Karellis, de Valloire et Valmeinier sont pointées du doigt par certains alpagistes et soupçonnées d'être responsable de ces mortalités. Des analyses du compost avaient été réalisées en 2015 par les services de contrôle de la DDT au laboratoire Pasteur à Paris, qui avaient permis de vérifier l'absence de cette bactérie dans le compost.

2) Espace Valléen présenté par Philippe BAUDIN

Structuration d'une offre touristique innovante et diversifiée de tourisme durable toute saison à partir des ressources du territoire. Mise en place d'ateliers de travail à l'échelle de la communauté de communes.

3) ACA présenté par Isabelle GORIN

L'ACA a réuni le Comité de pilotage du projet de transformation de la structure en 'centre social'.

L'agrément, délivré par la CAF, devrait être octroyé sous peu.

Le représentant de la commune de Valmeinier au sein du CoPil est Alexandre Albrieux.

4) Syndicat Pays de Maurienne présenté par Alexandre ALBRIEUX

Bilan des transports scolaires pour l'année 2015/2016.

La compétence transport scolaire va être transférée du Département à la Région ce qui pose des questions en termes d'autorité organisatrice de second rang.

Présentation du projet de l'itinéraire cyclable entre Aiton et Bonneval sur Arc.

Rapprochement entre les structures Maurienne Tourisme, Maurienne Expansion et le Syndicat Pays de Maurienne ; une étude de faisabilité a été demandé aux directions des trois entités.

5) CA Semval présenté par Alexandre ALBRIEUX

Présentation de la convention de Délégation de Service Public des remontées mécaniques et du domaine skiable.

Présentation provisoire des résultats de l'hiver 2015/2016 (exercice comptable non clôturé).

Bilan des travaux d'été.

6) SCoT présenté par Bernard EXCOFFIER

A l'heure le diagnostic est terminé.

Lancement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui doit être terminé à la fin de l'année 2016. Le SCoT sera approuvé à la fin de l'année 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

VI- QUESTIONS DIVERSES

1) Convention avec SAF hélicoptères pour la saison d'hiver 2016-2017

Présentation de la convention à signer avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2016-2017 (du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017).

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles.

Ainsi le Conseil Municipal, après avoir délibéré, établit que **les tarifs pour l'année 2016-2017 seront de 55.00 €/ minute TTC.**

Conformément à l'article 97 de la loi montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Seront ajoutés aux sommes ci-dessus 30 € de frais de facturation.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Approuvé à l'unanimité.

2) Remboursement frais à Bernard Excoffier lors du Tour de l'avenir

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Bernard EXCOFFIER, 2^{ème} adjoint, avait été désigné pour représenter la commune au sein de la caravane publicitaire dans différentes étapes de la manifestation.

Il propose de lui rembourser les frais de déplacement et de séjour occasionnés par ce déplacement soit 221.18 €.

Les factures seront annexées à la délibération.

Approuvé à l'unanimité.

3) Avenant 1 à la convention avec le SDIS

Lecture de l'avenant à la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (S.D.I.S), ayant pour objet de prendre en considération la pose d'antennes sur le bâtiment mis à disposition du SDIS73, pour le fonctionnement de l'alerte des sapeurs-pompiers.

Des antennes relatives au fonctionnement de l'alerte seront installées sur le toit du bâtiment. Leurs achats et leurs installations seront pris en charge par le SDIS 73.

Approuvé à l'unanimité.

4) Maintien de l'Office du Tourisme de Valmeinier

Monsieur le Maire rappelle que :

Considérant que la gouvernance de la promotion et de l'office de tourisme, revêt un caractère stratégique pour les communes supports de station de montagne, dont la vocation touristique nécessite, une organisation locale permettant de valoriser leur territoire dans un contexte de concurrence touristique nationale et internationale exacerbé,

Considérant que l'Office du Tourisme communal propre à la Commune de Valmeinier répond à l'intérêt économique et social de la station, en permettant de continuer à bénéficier des performances acquises par l'organisation qui a su fédérer les acteurs publics et privés, en soutenant une offre commerciale efficace,

Il propose dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, de maintenir, au-delà du 1^{er} janvier 2017, l'Office du Tourisme communal de Valmeinier, déjà créé,

Approuvé à l'unanimité.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

ONF : Prolongation de la piste de Chien Loup. Le coût de l'opération est estimé à 28 000 € avec une subvention de 13 000 €.

Accord de principe.

Bowling le Dannebrog : la commission de conciliation a eu lieu. Le montant du loyer est en négociation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h